



Objet : Réunion du conseil municipal

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

**Lundi 14 mai 2018 à 19 heures
Salle Saint Jean-Baptiste**

Approbation du procès-verbal du 26 mars 2018

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 26 mars 2018 joint à la présente note explicative de synthèse.

Ordre du Jour :

- 1. Personnel communal – Adoption du plan de formation 2018**
(Rapporteur : Madame Muriel CHRISTOPHE)
- 2. Cabinet du Maire – Recrutement d'un collaborateur de cabinet**
(Rapporteur : Monsieur le Maire)
- 3. Extension du système de vidéoprotection urbaine – Approbation de l'opération et du plan de financement correspondant**
(Rapporteur : Monsieur le Maire)
- 4. Accompagnement à la mise en œuvre du projet d'itinérance « grand parcours des Baous » - Modification du plan de financement de l'opération**
(Rapporteur : Monsieur Denis RASSE)
- 5. Création d'un plateau sportif - Approbation de l'opération et du plan de financement correspondant**
(Rapporteur : Monsieur le Maire)
- 6. Enfance Jeunesse – Approbation d'une participation financière de Saint-Jeannet au club jeunesse de Gattières**
(Rapporteur : Madame Christiane MOCERI)
- 7. Compte Administratif 2017 - Bilan des acquisitions et cessions**
(Rapporteur : Monsieur Denis RASSE)

8. **Marchés publics – Adoption d’un règlement interne de la commande publique**
(Rapporteur : Madame Georgette COLOCCI)
9. **Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)**
(Rapporteur : Monsieur Denis RASSE)
10. **Syndicat Intercommunal du Pays de Vence – Retrait de la commune de la Collesur-Loup**
(Rapporteur : Monsieur le Maire)
11. **Syndicat Intercommunal du Pays de Vence – Modification des statuts – Compétence « développement local »**
(Rapporteur : Monsieur le Maire)
12. **Syndicat Intercommunal de l’Estéron et du Var Inférieur – Transfert du Patrimoine « Eau Potable » afférent à la commune de Saint-Jeannet**
(Rapporteur : Monsieur Christian SEGURET)
13. **Synthèse des délégations consenties au Maire en vertu de l’article L. 2122-22 du CGCT**
(Rapporteur : Madame Christiane MOCERI)

Vous trouverez, ci-joint, conformément aux dispositions de l’article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse présentant les affaires, qui seront soumises à délibération lors de cette réunion.

Comptant sur votre présence, je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes sincères salutations.

M. Jean-Michel SEMPÉRÉ,
Maire de Saint-Jeannet

